

## Bénéficiaires

Salarié ayant 2 ans d'ancienneté dans la même entreprise

## Durée

Tous les 2 ans minimum

## Initiative

A l'initiative de l'employeur.

## Temps ou Hors temps de travail

## Financement

# L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

## Objectif

Permettre au salarié d'être acteur de son évolution professionnelle et favoriser l'individualisation des parcours de formation conciliant les besoins de l'entreprise et du salarié

## Choix de la formation

## Actions de formation

## Rémunération ou allocation

## Aide de l'État

## Accord d'entreprise, de branche ou interprofessionnel

Précise les règles de mise en oeuvre de l'entretien professionnel

## Dispositions particulières

- L'entretien professionnel doit impliquer le personnel d'encadrement
- Il doit être l'occasion de préconiser des actions de formation professionnelles
- Les propositions en matière d'actions de formation professionnelles peuvent être portées en annexe au passeport de formation, sous réserve de l'accord du salarié



03 44 74 31 44



03 44 71 54 80

Bd Pierre de Coubertin  
60180 NOGENT SUR OISE

✉ greta.so@ac-amiens.fr

www.greta-sud-oise.com